

## COMPTE RENDU

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**L'an deux mil vingt-deux, le 27 juin**, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel BOTTERI, maire.

Date de convocation : 24 juin 2022

PRESENTS : BOTTERI M – BERTHOD D - CHATILLON D – SALVI Q – MONET JC – GOUX C - FEGNE G – MARELLI F – CACHAT ROSSET L – BREDA Y – MONOD A

ABSENTS EXCUSES : GUISEPPIN C - MORDON E – RADDE A – LETORT K

A DONNE POUVOIR : MORDON E donne pouvoir à CACHAT ROSSET L

SECRETAIRE DE SEANCE : CACHAT ROSSET L

### ORDRE DU JOUR

1. Révision tableau des emplois
2. Augmentation tarif salles des associations
3. Règlement intérieur salles des associations
4. Publicité des actes
5. Repas de l'amitié : recherche de bénévoles
6. Divers

#### **1/ REVISION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du besoin de recrutement d'un adjoint technique pour l'école. Pour cela nous devons modifier le tableau des emplois.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification du tableau des emplois.

#### **2/ AUGMENTATION TARIFS DES SALLES DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les salles des associations se loues 50 € chacune et qu'il n'y a pas de distinction de prix entre les habitants de Seyssel (Ain) et les extérieurs. Au fil des années nous avons constaté qu'il y avait de plus en plus de dégradations.

C'est pourquoi le conseil municipal a décidé de modifier les tarifs comme suit :

	Tarifs applicables le week-end (du vendredi matin au lundi matin)	
	Seyssel (Ain)	Extérieurs
Une salle	80 €	100 €
Deux salles	150 €	200 €

Les salles restent gratuites pour les associations de Seyssel Ain et pour les syndicats de copropriété. Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

#### **3/ REGLEMENT INTERIEUR SALLES DES ASSOCIATIONS**

Dans la continuité de la modification des tarifs, le conseil municipal décide de mettre en place un règlement intérieur afin de cadrer la location de ces salles.

A l'unanimité le conseil municipal valide la mise en place d'un règlement intérieur pour les salles Place de la République et Quai Serullaz.

#### **4/ PUBLICITE DES ACTES**

Monsieur le Maire rappelle que l'article L2131-1 du CGCT dispose que les actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel font l'objet d'une publication sous forme électronique. Cependant les communes de moins de 3500 habitants sont

autorisées par dérogations à ce que ces actes soient publiés soit par affichage soit par publication papier.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022 sur le mode de publicité applicable dans la commune.

A l'unanimité le conseil municipal choisit le mode de publicité par affichage à la mairie.

### 5/ REPAS DE L'AMITIE

Monsieur le Maire rappelle que le repas de l'amitié aura lieu le 16 juillet prochain. Afin de mettre en place les tables il est demandé des bénévoles. Des membres du conseil se portent bénévoles. Les commerçants de Seyssel ont déjà été démarchés pour cette journée de festivités et un viticulteur proposant différents vins doit être contacté. Il est demandé de contacter les exposants qui font de la cuisine antillaise. Gil s'en occupe. L'animation sera assurée par Backstage comme l'année précédente.

### 6/ DIVERS

- Monsieur le Maire donne la parole à Gil FEGNE afin de faire le point sur l'avancement du dossier code source. Gil rappelle que la finalité de ce projet est de faire connaître les inondations passées du Rhône mais également les impacts que le changement climatique peut avoir sur le Rhône.

Cette manifestation se déroulera du 14 au 16 juillet. Des photos d'inondations et une lettre seront exposées.

- Un point est fait sur le feu d'artifices.
- Delphine CHATILLON informe le conseil municipal que les enfants de CM2 qui passent en 6<sup>ème</sup> l'année prochaine recevront chacun un livre de Jean du Rhône.

Le Maire  
Michel BOTTERI

Séance finie à 20h50

